



Guide d'inscription

L'adolescence peut se définir comme le passage entre l'enfance et l'âge adulte. Cette période de construction, est située par les experts entre 12 et 17 ans. L'adolescent peut traverser cette période en rencontrant des troubles qui peuvent alors engendrer des conduites à risques.

Des associations sont engagées pour apporter aux adolescents en difficulté une écoute attentive et des réponses concrètes à leurs différentes problématiques telles que : les troubles alimentaires, la transformation du corps, les conduites à risque, les addictions, l'illettrisme ou encore la conscience environnementale.

Dossier

Le dossier de candidature, sous format PDF saisissable, ainsi que les annexes scannées doivent être adressés exclusivement par voie électronique : atoutsoleil@generali.fr.

Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.

Liste des pièces complémentaires à joindre au dossier :

- les statuts de l'association ;
- la liste des membres du bureau ;
- la copie de la publication de la déclaration de l'association au Journal Officiel ;
- les logos de l'association (format JPG ou EPS) ;
- Le budget détaillé ;
- autres (informations complémentaires, devis, articles de presse, photographies...)

Envoi du dossier

Date limite de réception des dossiers : **27 juillet 2018**. Merci d'adresser le dossier de candidature et les pièces complémentaires par mail à : atoutsoleil@generali.fr.

Procédure de sélection des projets

Après une présentation des projets reçus, les dossiers seront examinés par un jury final. La participation à Atout Soleil implique l'acceptation pleine et entière du règlement.